

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 juillet 2008
(convocation du 7 juillet 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Juillet Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DAVID Jean-Louis à/c de 12 h 40
M. BENOIT Jean-Jacques à M. LABISTE Bernard à/c de 13 h 15
Mme. BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel
M. CAZABONNE Didier à Mme. FAYET Véronique
M. DUCHENE Michel à M. BRON Jean-Charles
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à/c de 13 h 15
M. ANZIANI Alain à M. GUICHOUX Jacques à/c 13 h 15
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BRUGERE Nicolas à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. DANJON Frédéric à Mme. CURVALE Laure
M. DELAUX Stéphan à M. GAUTE Jean-Michel
M. DUBOS Gérard à Mlle. DELTIMPLE Nathalie
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain

Mlle. EL KHADIR Samira à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 13 h 00
puis à M. MERCIER Michel à/c de 13 h 00
Mme. FAORO Michèle à Mme. FOURCADE Paulette
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. AMBRY Stéphane à/c de 13 h 15
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel à/c de 13 h 15
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à/c de 13 h 15
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. POIGNONEC Michel à/c de 11 h 00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme. PIAZZA Arielle à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à/c de 13 h 15
M. RAYNAL Franck à M. MILLET Thierry
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. LIRE Marie Françoise
M. TRIJOULET Thierry à M. CHARRIER Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - MERIGNAC - PAE La Glacière - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Désignation d'un architecte urbaniste coordonnateur - Appel d'offres - Autorisation

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2008/0038 du 18 janvier 2008, le Conseil de Communauté a approuvé les conclusions des études pré - opérationnelles et a décidé d'instaurer un PAE permettant le réaménagement du secteur de la Glacière à Mérignac.

Désireuse de garantir la qualité urbanistique et architecturale des futures constructions, leur cohérence d'ensemble et leur insertion dans le site, la Communauté Urbaine de Bordeaux souhaite confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un architecte urbaniste coordonnateur.

Il est également attendu des préconisations en matière de développement durable. L'architecte urbaniste devra inciter au respect des référentiels communautaires en faveur de la Haute Qualité Environnementale (H.Q.E) des logements.

Cette prestation comprend deux missions :

- une mission relative aux projets en phase de conception (en amont du permis de construire) : à savoir une activité d'expertise et de conseil dans la préparation des permis de construire. Cette mission comportera au maximum 4 réunions de travail par projet avec les promoteurs et les architectes.
- une mission relative aux autorisations d'occupation du sol déposées en Mairie : dans ce cas, la mission consiste à émettre un avis (sous forme d'une note de synthèse) dans les 10 jours dès réception du permis de construire ou d'aménager.

Pour ce faire, les services ont élaboré les documents de la consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert à bons de commande en raison de l'incertitude liée à la tenue du marché de l'immobilier qui ne permet pas de déterminer de manière certaine le nombre de permis de construire sur lesquels le prestataire aura à se prononcer.

Les montants minimum et maximum sont estimés respectivement à : 22 993 € HT et 91 972 € HT, soit toutes taxes comprises entre 27 500 et 110 000 €

La durée de ce marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage est fixée à 4 ans. Conformément à la délibération du 18 janvier 2008 instaurant le PAE, le financement de ce marché sera assuré par la CUB, les futurs constructeurs ne participant pas à cette dépense. Celle-ci sera donc imputée au chapitre 23 – article 2315 – fonction 8220 – CRB D710 – Programme HB 16.

En application des dispositions des articles L2121.12 et L2121.13 du C.G.C.T., les documents de consultation sont tenus à la disposition de Conseillers Communautaires qui peuvent venir les consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés (13^{ème} étage).

Ainsi nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :
entériner les documents de la consultation et

AUTORISER : Monsieur le Président

- **à lancer** une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

- **à signer** le marché à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'un opérateur soit par la voie d'un nouvel appel d'offres en application des articles du CMP (59 ou 64) sur la base de documents de la consultation adaptée à la conjoncture économique ou modifiés soit par la voie d'un marché négocié en application de l'article 35-I-1° dans le cas d'offres irrégulières ou inacceptables ou en application de l'article 35-II-3° dans le cas d'offres inappropriées.

- **à signer** tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 juillet 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 JUILLET 2008

PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2008